



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À:

NORME CANADIENNE 33-105 SUR LES *CONFLITS D'INTÉRÊTS CHEZ LES PLACEURS*

Le 20 August 2015, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement des modifications au texte énoncé ci-dessus, lesquelles entrent en vigueur le 8 Septembre 2015.